



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 32/2025

Mis en ligne le

5 MAI 2025

Session du 28 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 28 AVRIL

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 22 avril 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : DEBIT ; MARTIN ; BOY-COURROUX ; SEVE ; BASTIE

Procurations :

Mme. DEBIT	a donné procuration à	Mme. KHALIZOFF
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme. RAOUX-JACQUEME
Mme. BOY-COURROUX	a donné procuration à	M. JAUBERT

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI SUR LA COMMUNE DE CADENET

Madame GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative informe que la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan Mercredi sur la Commune de Cadenet arrive à échéance à l'issue de cette année scolaire 2024-2025. Il est proposé de renouveler cette convention pour 3 années scolaires de 2025 à 2028 en partenariat avec la CAF de Vaucluse et l'Education Nationale de Vaucluse.

Cette convention a pour objet de déterminer l'engagement partagé par l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet éducatif commun à destination des enfants et des jeunes.

Les enjeux et engagements ainsi définis, le projet détaille les objectifs éducatifs et les modalités d'organisation des différents modes d'accueils éducatifs proposés aux enfants et jeunes (périscolaires, extrascolaires, accueils jeunes...) dans le cadre du projet éducatif territorial et ce dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le label qualité plan mercredi permet de valoriser les accueils de loisirs et/ou accueils jeunes auprès des partenaires éducatifs et parents, d'offrir à tous les enfants et jeunes des activités éducatives diversifiées qui contribuent à multiplier les champs d'apprentissage : apprendre autrement en jouant, développer son imagination, sa créativité, sa curiosité, s'ouvrir sur le monde, découvrir des pratiques culturelles, artistiques, sportives, construire sa personnalité y compris en soufflant ou se reposant ».

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

En 2022, le PEDT a été évalué et rédigé en transversalité avec les différents partenaires éducatifs et associatifs. Son échéance arrive à terme, il a donc fait l'objet d'une évaluation et d'une réécriture ;

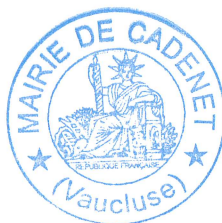
La convention et le PEDT sont joints à la présente délibération.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de la convention pour 3 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

